



Doc. 16000
25 juin 2024

Le rôle des sanctions pour contrer la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

Amendement¹ n° 13

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 13, insérer le paragraphe suivant:

«En décembre 2022, la Commission européenne a décidé de désigner un envoyé spécial international pour la mise en œuvre des sanctions de l'Union européenne, afin de maintenir un dialogue continu avec les pays tiers pour éviter la violation ou le contournement des sanctions. L'Assemblée invite l'Union européenne à renforcer ces efforts diplomatiques, en particulier auprès des pays tiers qui n'imposent pas encore de mesures restrictives à la Fédération de Russie, en identifiant ce qui pourrait les inciter à le faire.»

Déposé par:

SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
BATENKO Taras, Ukraine, NI
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
HISPÁN Pablo, Espagne, PPE/DC
KAMELCHUK Yuriy, Ukraine, PPE/DC
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CE/AD
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2024 - Troisième partie de session

